



RDR

Rassemblement Républicain pour la Démocratie au Rwanda
Republican Rally for Democracy in Rwanda
Ihuliro Rishingiye kuri Repubulika Liharanira Demokarasi mu Rwanda

Pour un Peuple Reconcilié dans un Etat de droit - For a Reconciled People in a Rule of Law
Duharanire Ubwiyunge bw'Abanyarwanda mu Gihugu cyubahiriza Amategeko

COMMUNIQUÉ DE PRESSE NO. 10/2004

Rwanda: le RDR demande la libération de l'ex-président Pasteur Bizimungu et ses compagnons ainsi que tous les autres prisonniers politiques

La condamnation à la prison prononcée lundi le 7 juin 2004 par le Tribunal de première instance de Kigali contre l'ex président de la République, M. Pasteur Bizimungu, l'ex-ministre des transports, M. Charles Ntakirutinka, sous le régime dictatorial actuel du Front patriotique rwandais (FPR) et leurs six autres co-accusés est éminemment politique. Elle s'inscrit dans les manœuvres machiavéliques habituels du régime FPR pour réduire au silence toute opposition ou dissidence politique à la dictature en place à Kigali. Elle est en fait symptomatique du système judiciaire non indépendant ni impartial instauré par le régime dictatorial du FPR et de l'injustice conséquente régnant au Rwanda.

Pasteur Bizimungu a été condamné à 15 ans de prison prétendument pour "détournement de deniers publics, rumeurs incitant à la désobéissance civile et association de malfaiteurs". Charles Ntakirutinka a été condamné à dix ans de prison prétendument pour rumeurs incitant à la désobéissance civile et association de malfaiteurs. Chacun de leurs six autres co-accusés a été condamné à cinq ans de prison pour prétendue association de malfaiteurs. MM. Pasteur Bizimungu, Charles Ntakirutinka et leurs co-accusés ont été arrêtés le 20 avril 2002 pour prétendue atteinte à la sûreté de l'État parce qu'ils avaient créé en mai 2001 le nouveau parti politique le Parti démocratique pour le renouveau -Ubuyanja (PDR-Ubuyanja) alors que les activités politiques des partis avaient été interdites depuis juillet 1994 par le régime dictatorial du FPR au sein duquel ils ont par ailleurs évolué et qu'ils ont servi avec zèle. La création d'un nouveau parti politique durant la période de transition était considérée illégale mais cependant juste. Le PDR-Ubuyanja a été accusé injustement de "divisionnisme ethnique" et interdit par le gouvernement en juin 2001. Les charges retenues initialement contre Pasteur Bizimungu et ses co-accusés au moment de leur arrestation ont donc été modifiées à maintes reprises. Lundi, ils ont été blanchis de l'accusation d'atteinte à la sûreté de l'État qui a motivé leur arrestation initiale.

À la veille de leur arrestation le 20 avril 2002, le dictateur rwandais, Paul Kagame, avait alors nommé pris à partie les fondateurs du PDR-Ubuyanja dans son discours prononcé le 8 avril 2002 à Nyakibanda (province de Butare), soulignant qu'" à l'heure où la patience aura été à bout, les comptes seront réglés". Au lendemain de leur arrestation, le porte-parole de la Police Nationale à l'époque, M. Tony Kuramba, avait déclaré sur les ondes de Radio Rwanda et à la Télévision nationale rwandaise que " la police avait saisi chez les prévenus des documents prouvant que malgré son interdiction officielle, le PDR-Ubuyanja était bel et bien fonctionnel". Des doutes profonds persistent donc sur les charges ultérieures de prétendus détournements de deniers publics et les preuves présentées au cours du procès.

info@rdrwanda.org
<http://www.rdrwanda.org>

Victoire Ingabire, Présidente
Postbus 3124
2280 GC, Rijswijk, Netherlands
Téléphone/Fax : 00-31-180633822

Emmanuel Nyemera, Vice-Président
Case postale 5352, Succursale B
Montréal, Canada, H3B 4P1
Téléphone: (514) 572 3466

Le RDR est membre
de l'Union des Forces
Démocratiques
Rwandaïses (UFDR)

La condamnation de MM. Pasteur Bizimungu, Charles Ntakirutinka et leurs six autres compagnons vise à empêcher le fonctionnement de toute opposition politique au régime dictatorial dominé par le Front patriotique rwandais (FPR) à l'intérieur du Rwanda. Le régime Kagame considère toute opposition ou dissidence politique à l'intérieur du pays comme un crime. Aucune opposition politique n'est légalement tolérée à l'intérieur du pays. Le régime ne lésine sur aucun moyen pour se débarrasser de tout opposant réel ou potentiel. Tous les moyens machiavéliques à sa disposition sont utilisés à cette fin.

Par ailleurs, il est à noter que M. Pasteur Bizimungu n'est pas un homme juste; c'est un homme injuste condamné injustement par un régime dictatorial qu'il a instauré et servi avec un zèle hors du commun. Sa responsabilité est soupçonnée engagée entre autres dans des crimes contre la paix et l'humanité, crimes de guerre et génocide commis par l'Armée patriotique rwandaise (APR) au Rwanda depuis octobre 1990 et en République démocratique du Congo (RDC) depuis 1996. Il a justifié les massacres des civils commis par l'APR au Rwanda (en particulier ceux commis au camp de déplacés de Kibeho le 22 avril 1995 au sud du Rwanda), accusé injustement et traîné en prison l'évêque catholique de Gikongoro, Mgr Augustin Misago, qui a été par la suite acquitté de toutes les charges, et justifié l'invasion et l'occupation de la RDC par l'APR depuis 1996. Il n'a donc pas été condamné pour les vrais crimes dont il est présumé réellement responsable.

Pour toutes les raisons énoncées ci-dessus, le RDR demande la libération immédiate de MM. Pasteur Bizimungu, Charles Ntakirutinka, leurs six co-accusés et tous les autres prisonniers politiques détenus dans les geôles du régime Kagame. Il demande aux bailleurs de fonds et partenaires du Rwanda, notamment aux Nations Unies, à l'Union européenne, à l'Union africaine, aux États Unis d'Amérique, à la Grande Bretagne, la France, la Belgique, le Canada l'Allemagne, la Suède, les Pays-Bas, au Japon, l'Afrique du sud, aux autres pays démocratiques, aux organismes de défense des droits de la personne et à toutes les personnes éprises de paix, de liberté et de justice d'user de leur influence et puissance à cette fin.

Fait à Montréal le 08 juin 2004
Pour le RDR

Emmanuel Nyemera
Vice-Président et porte-parole du RDR